

**Procès-verbal / Compte-Rendu  
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 Avril 2021 à 20 heures 30 mn en Mairie**

**Séance n°04-2021**

*Le Maire certifie que :*

- La convocation a été faite le 22 avril 2021 et affichée le 22 avril 2021
- Le compte-rendu est affiché le 30 avril 2021
- Le nombre des membres en exercice est de 15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du maire, Karine PONTARLIER.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, VOURIOT Brigitte, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, DROCZINSKI Fanny, , COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick et D'HOUTAUD Marie-Line.

Absents : CHRISTIN Bernard et FEVRE Mélanie

Secrétaire de séance : D'HOUTAUD Marie-Line

**Ordre du Jour : Séance N° 04 – 2021**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2021
- 1- Piste forestière Parcelles K-B-A et F
- 2- Parcelle de bois A 49 – droit de préférence
- 3- Sécurisation des abords de la Chapelle de la Côte – opération et demande de subvention
- 4- Convention de Co-maitrise d'ouvrage CCGP / Commune - Pôle enfance jeunesse
- 5- Travaux réseau eau potable – Dossier Berest – Avant-projet définitif
- 6- Plan de relance pour la Forêt communale – scolyte – repeuplement
- 7- Les Francas - Pétiscolaire – présentation du Compte d'exploitation 2020 et Budget 2021 – information
- 8- PEDT – Présentation du dossier
- 9- Compte rendu des réunions pour le futur transfert de la compétence Eau à la CCGP – Information
- 10- Puits de captage, futurs périmètres et compensation – Information
- 11- Projet d'extension de la Carrière du Haut Doubs – Information
- 12- Comptes rendus des commissions communales et intercommunales
- 13- Décisions du Maire
- 14- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme D'HOUTAUD Marie-Line Secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite à l'assemblée le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Mars 2021. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Séance n°04 – Affaire n° 01****Objet :** Piste forestière Parcelles K B A et F – Demande de subvention

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 29 mars 2021 avait décidé la réalisation des travaux d'infrastructure en forêt sur une des deux pistes forestières, située sur les parcelles B et K.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le 19 avril 2021 a été adressé par l'ONF, un dossier d'intention de demande de financement quant à des travaux d'infrastructures forestières.

Les travaux seront réalisés sur les parcelles cadastrées : A 83 – A 84 et A 169, ces parcelles bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 25 février 2020.

Les travaux consistent à :

- Création d'une piste empierrée pour un montant estimatif de 10 848.00 € HT
- Empierrement départ de piste pour un montant estimatif de 984.00 €
- Création d'une place de dépôt pour un montant estimatif de 1 230.00 € HT
- Création d'une amorce de piste en terrain naturel pour un montant estimatif de 735.00 € HT
- Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant estimatif de 1 379.70 € HT

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- décide de réaliser et lancer l'opération, sous réserve de la concomitance du chantier avec la commune de Dommartin, pour les travaux suivants :

- Création d'une piste empierrée pour un montant estimatif de 10 848.00 € HT
- Empierrement départ de piste pour un montant estimatif de 984.00 €
- Création d'une place de dépôt pour un montant estimatif de 1 230.00 € HT
- Création d'une amorce de piste en terrain naturel pour un montant estimatif de 735.00 € HT
- Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant estimatif de 1 379.70 € HT

Et selon les modalités suivantes :

- Sollicite une subvention à hauteur de 40 % soit  $15\,176.70 \text{ € HT} \times 40 \% = 6\,070.68 \text{ €}$ .
- Approuve le plan de financement suivant :
  - Subvention attendue 6 070.68 €
  - Fonds propres : 9 106,02 €
  - Montant de l'opération : 15 176,70 € HT
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention : cette part d'autofinancement communal variera en conséquence selon l'attribution effective des différentes aides (Etat, Europe, autres financeurs publics). Le Conseil Municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est plafonné par arrêté préfectoral régional et par type de projet. Dans tous les cas il ne peut dépasser 80 % d'aides publiques, soit un autofinancement communal de 20 %.
- S'engage à inscrire chaque année au budget, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements.
- S'engage à commencer l'opération dans un délai d'un an à compter de la notification de la décision de subvention.
- S'engage à réaliser la totalité des travaux des travaux prévus au projet dans les délais impartis.
- S'engage à mettre en place des dispositifs interdisant la circulation des véhicules à moteur autre que ceux des usagers autorisés.
- S'engage à respecter les règles de la commande publique.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

**Séance n°04 – Affaire n° 02**

**Objet :** Parcelles de bois A49 – Droit de préférence

Le Maire expose que la loi du 13 octobre 2014 a instauré pour les communes un droit de préférence selon les conditions suivantes :

- Parcelle d'une contenance inférieure 4 ha,
- Parcelle sur le territoire de la commune sans condition de proximité (article L331-24 du Code Forestier).

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du 24 mars 2021, de Maître Etienne VUILLAUME, Notaire, concernant la vente d'une parcelle boisée cadastrée :

- Section A n°49 lieudit « Rochette », d'une contenance de 92a 60ca au prix total de 11 700.00 €.

Il précise qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exercice du droit de préférence du terrain,

Le Maire entendu, à l'appui de l'estimation du bien, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas exercer le droit de préférence forestier prévu à l'article L331-24 du Code Forestier, sur la parcelle cadastrée A n° 49 lieudit « Rochette ».
  - Charge le Maire de notifier la présente délibération à Maître Etienne VUILLAUME, de la décision du Conseil Municipal.
- 

**Séance n°04 – Affaire n° 03**

**Objet :** Sécurisation des abords de la Chapelle de la Côte.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de sécurisation des abords de la chapelle de la Côte (direction Sombacour).

Le projet est décomposé comme suit :

- Dépose et mise en peinture de deux statuettes existantes
- Dépose de la balustrade
- Dépose et tri des pierres de couvertines existantes
- Dépose et tri des poteaux existants
- Reprise et consolidation du muret de pierre
- Nettoyage haute pression

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'engager les travaux de sécurisation de la chapelle de la Côte, pour un montant estimé à 10 626.00 € HT soit 12 751.20 € TTC

- autorise le Maire à solliciter un ou plusieurs financeurs et à leur adresser la demande de subvention.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BS 2021.
- s'engage à assurer le financement de la partie de l'opération non subventionnée,
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant la décision attributive de subvention.

---

**Séance n°04 – Affaire n° 04**

**Objet :** Convention de Co-maitrise d'ouvrage CCGP/Commune – Pôle Enfance Jeunesse

Lors de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en date du 13 avril 2021, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés a validé :

- l'implantation d'une micro-crèche communautaire à Houtaud
- le principe de maîtrise d'ouvrage transféré à la commune de Houtaud pour la réalisation d'une micro-crèche communautaire sur Houtaud.
- le programme d'aménagement.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-autorise le Maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et la Commune de Houtaud pour la réalisation d'un pôle enfance jeunesse.

---

**Séance n°04 – Affaire n° 05**

**Objet :** Travaux réseau eau potable – Dossier Berest – Avant-projet définitif

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de renouvellement de la conduite d'eau rue du Général de Gaulle, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet BEREST par décision du Maire du 11 février 2021 (coût prévisionnel provisoire des travaux: 200 700 € HT – taux de rémunération 4.85% - rémunération provisoire du MO 9 733.95 € HT).

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 mars 2021, a approuvé le lancement de l'opération concernant les travaux AEP rue du Général de gaulle.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'avant-projet définitif.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet pour les travaux AEP rue du Général de Gaulle, selon les modalités suivantes :

Coût de l'opération en phase d'avant-projet définitif Travaux + maîtrise d'œuvre 247 652. 17 € HT tranche ferme + 26 036.34 € HT tranche optionnelle pour un montant total de 273 688.55 € HT.

- autorise le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et signer les documents s'y afférents.
- autorise le Maire à solliciter un ou plusieurs financeurs et à leur adresser la demande de subvention.
- Valide l'option n°2 (diagnostic amiante/HAP- AMO) pour un montant de 200.00 € HT proposée par le cabinet Berest.

---

**Séance n°04 – Affaire n° 06**

**Objet :** Plan de relance pour la Forêt communale – scolyte – repeuplement.

Damien GUYOT fait une présentation de la réunion du 09 mars 2021 organisée par URCOFOR, les communes forestières et l'ONF.

L'Etat intègre un volet renouvellement forestier dans son plan de relance. C'est un accompagnement financier pour adapter les forêts aux changements climatiques et des aides accordées aux propriétaires pour investir dans la reconstitution des peuplements sinistrés (scolytes, autre ravageur ou pathogène).

Un taux de subvention attractif : 80% du montant des travaux de reconstitution pour les peuplements sinistrés par des facteurs biotiques (scolytes, chalaroses) ou abiotiques (sécheresse).

L'adjoint délégué entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'inscrire dans le plan de relance pour le repeuplement de la forêt communale impactée par les scolytes,
- autorise le Maire à solliciter la demande de subvention de ce dispositif.
- valide le devis de l'ONF pour l'assistance technique et administrative à la conduite du dossier d'aide et à la réalisation du diagnostic pour la somme de 2 520€ TTC.
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

---

**Séance n°04 – Affaire n° 07**

**Objet :** Les Francas – Périscolaire – présentation du compte d'exploitation 2020 et budget 2021

Le Maire expose au Conseil Municipal le compte de résultat 2020 présenté par l'association « les Francas » pour ce qui concerne l'accueil périscolaire.

Compte tenu :

1. du fonctionnement de la structure,
2. du rapport d'activité présenté par les Francas,
3. du compte de résultat 2020,

Le Conseil Municipal est informé d'un déficit de fonctionnement de 13 265€ justifié par la situation sanitaire qui a engendré une baisse d'activité de 30% notamment du fait des 6 semaines de fermeture (confinement) et d'une période de retour échelonné et partiel des enfants entre le 25/05/2020 et le 04/07/2020.

La commission scolaire/périscolaire en réunion le 19/04 et le Conseil font les remarques suivantes :

- le déficit devrait être identifié et identifiable sur une ligne distincte. Et par conséquent être dissocié de la participation communale prévue au budget.
- Recueillir des informations sur l'évolution du coût des postes licence et adhésion qui

## Commune de HOUTAUD

augmente (732€ en 2019 / 1 00€ en 2020). Ainsi que l'augmentation des frais de gestion 1543€ en 2019 / 1813€ en 2020. A voir également des précisions sur la mise à disposition du matériel

En parallèle, le Maire expose au Conseil Municipal la demande de participation formulée par l'association « les Francas » pour ce qui concerne l'accueil périscolaire en 2021.

Le budget prévisionnel 2021 est porté à connaissance des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil fait les remarques suivantes :

- Même si le total des charges prévues est similaire au budget 2020, de nouveaux intitulés apparaissent et des postes sont en augmentation ; des précisions sont nécessaires.

La participation communale est demandée par l'association « les Francas » en 2021 selon les modalités suivantes :

1. Accueil périscolaire classique :	8 135€
2. Coordination :	3 321€
TOTAL	11 456€ €

Les décisions seront prises lors d'une prochaine séance de Conseil.

### *Séance n°04 – Affaire n° 08*

**Objet :** PEDT – Présentation du dossier.

Christelle GIRARDOT fait une présentation succincte du dossier PEDT préparée lors de la réunion du 09 mars 2021 avec les membres de la commission scolaire.

Ce document comprend :

- La présentation de la commune, son contexte et ses services,
- Les acteurs, les partenaires autour de l'enfant ; scolaire, périscolaire, extrascolaire...
- Les moyens, l'organisation et le fonctionnement des différents temps scolaires et périscolaires,
- Le comité de pilotage.

Ce document sera présenté lors du comité de pilotage prévu le lundi 03 mai 2021, puis envoyé à l'Académie et à aux services de la SDJES avant le 07/05/2021 si les partenaires (école, périscolaire et ALSH) ont fourni leur projet éducatif. En l'occurrence au soir du Conseil, il est attendu le Projet d'école puisque les Francas déjà ont transmis leur projet pédagogique.

### *Séance n°04 – Affaire n° 09*

**Objet :** Compte-rendu des réunions pour le futur transfert de la compétence Eau à la CCGP – Information

A l'appui d'un diaporama, Damien GUYOT fait une synthèse des trois réunions qui se sont tenues dans le cadre des travaux préparatoires au futur transfert de compétence de l'EAU à la CCGP.

Ces étapes de concertation ont permis de définir :

- les objectifs de service
- la comparaison des performances avec le service actuel et la qualité de service retenue

## Commune de HOUTAUD

(variantes de services, personnel nécessaire)

- l'approche sur l'impact prévisionnel du prix de l'eau et le lissage sur 6 ans pour à terme harmoniser le prix de l'eau des 10 communes de la CCGP

La difficulté de recrutement demeure pour assurer pleinement le futur transfert de compétence. La CCGP envisagerait de mettre en place une convention avec les actuels syndicats des communes pour permettre la continuité de service.

Si une convention devait être signée, le Conseil demande à ce qu'elle soit limitée à 1 année **et** qu'elle ne devienne pas permanente.

Le cas échéant, la perspective d'une convention sans indication de durée ne permettrait pas de se positionner en faveur du transfert. Autant différer le transfert de la compétence afin d'éviter l'application de la TVA et l'augmentation du prix de l'eau.

Au mois de juin ou de septembre 2021, le Conseil Communautaire devrait se positionner sur le futur transfert de compétence au 01/01/2022.

***Séance n°04 – Affaire n° 10***

**Objet** : Puits de captage, futurs périmètres et compensation – Information,

A l'appui d'un diaporama, Damien GUYOT fait une synthèse de la réunion du 09 avril 2021 qui s'est tenue en présence du service DEA de la CCGP en présence de Messieurs CHARRIERE et LONCHAMPT venus présenter les modalités et conditions pour la protection des nouveaux puits de captage sur le territoire de Houtaud.

A l'issue des remarques sont formulées pour alimenter les futures négociations :

- Tenter d'obtenir une redevance annuelle,
- Tenter un échange de terrain préférable à une vente en Euros compte tenu du prix préconisé par les Domaines.

***Séance n°04 – Affaire n° 11***

**Objet** : Projet d'extension de la Carrière du Haut Doubs – Information,

Le 25 mars dernier, M. Laurent GRANDGIRARD est venu présenter son projet en Mairie pour initier une réflexion et un débat sur une possible extension du périmètre de son activité et de déposer un nouveau contrat de forage.

Il est à disposition des conseillers pour venir expliquer les tenants et aboutissants de sa demande afin de donner au Conseil les éléments nécessaires à sa future prise de décision.

**Comptes rendus des commissions communales et intercommunales :**

A l'issue de la période d'inscription pour l'année 2021-2022 on dénombre l'arrivée de 15 nouveaux élèves répartis : 12 Petite section, 1 Grande Section, 1 Moyenne section et 1 CP

7 Avril 2021, l'adjoint délégué aux finances et Mme le Maire ont reçu M. Gilles HERNANDEZ Trésorier principal de Pontarlier.

15 avril 2021 – réunion DMO Remplacement d'un tracteur hors service (réflexion de l'investissement ou de la location). Début du nettoyage de printemps, avec un balayage des routes.

## Commune de HOUTAUD

08 avril 2021 - OM Remblaiement de la décharge des Etraches.

Aires de jeux : Les contrôles règlementaires ont été réalisés. Il est nécessaire pour être en conformité de changer le gravier avec du granulat plus fin.

Vivre ensemble : Si les conditions sanitaires le permettent, il est prévu d'organiser un forum des associations le 25 septembre à la salle des fêtes entre 10H à 15h. Puis à 16 H d'accueillir les nouveaux habitants.

**Décisions du Maire :**

**15/2021:** Décision de ne pas exercer le droit de préemption concernant le bien cadastré -

- Propriété cadastrée AC n° 171 sise « 8 rue de Traverse » d'une contenance de 15a 90ca m².

- -lot n°7, bâtiment A, 109/10000, un garage
- -lot n°8, bâtiment A, 513/10000, un appartement de 34.37m²

**16/2021 :** Décision de ne pas exercer le droit de préemption concernant le bien cadastré Propriété cadastrée AC n° 38 sise « 7 B rue de Champagne » d'une contenance de 19a 27ca.

- lot n°07, bâtiment B, rez-de-chaussée, 48/1491, un bureau de 19.58 m²
- lot n°26, bâtiment A, rez-de-chaussée, 89/1491, un bureau de 34.05m²
- lot n°20, bâtiment A, rez-de-chaussée, 7/1491, une cage d'escalier de 6.61 m²
- lot n°12, bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage, 231/1491, un atelier de 173.03 m²
- lot n°24, bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage, 72/1491, un appartement de 40.98 m²
- lot n°25, bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage, 103/1491, un appartement de 57.02 m²
- lot n°29, bâtiment D, rez-de-chaussée, 14/1491, un garage
- lot n°30, bâtiment D, rez-de-chaussée, 14/1491, un garage

**17/2021 :** Décision de ne pas exercer le droit de préemption concernant le bien cadastré

- Propriété cadastrée AB n° 166 sise « 11 rue du Muguet » d'une contenance de 3a 41ca

**18/2021 :** Afin de réaliser la construction d'une plateforme (terrassment + bordures) pour le point de recyclage au niveau de la voie communale n°2, il y a lieu de passer un marché avec la société RAPID Services – 6 rue des Ravières – 25 300 DOMMARTIN. Le montant du marché s'élève à 1 818.40€ HT, soit 2 182.08€ TTC.

**19/2021 :** Suite à différents sinistres routier, il y a lieu de renouveler les panneaux de signalisation de la commune, il convient de passer un marché avec la société SIGNAUX GIROD – 2 ZA du Chêne – 25 170 CHAMPAGNEY

Le montant du marché s'élève à 1 328.59€ HT, soit 1 594.31€ TTC.

**Questions diverses :**

- Elections du 20 et 27 Juin : Organisation du scrutin pour les élections Départementales et Régionales. Si un test PCR est exigé pour la tenue du bureau de vote, certains conseillers ne seront pas présents pour la tenue du scrutin qui va mobiliser plus de monde qu'habituellement.

- La commune honore ses nonagénaires et ira rendre visite à M. Jacques GILSON pour ses 90 ans.

- Prochain conseil municipal : lundi 31 mai et vendredi 18 juin 2021 à 20h30

*La séance est levée à 00.h30.*

Karine PONTARLIER  
Le Maire,

Marie-Line D'HOUTAUD  
Secrétaire de séance